



**ÉVOLUTION DE
L'OCCUPATION
DU SOL
ANNONAY RHÔNE
AGGLO
1990-2020**

CHAPITRE 1

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

PAGE 8

CHAPITRE 2

ÉVOLUTION DES ESPACES ARTIFICIALISÉS

PAGE 12

CHAPITRE 3

ÉVOLUTION DES ESPACES AGRICOLES

PAGE 24

CHAPITRE 4

ÉVOLUTION DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

PAGE 30

ANNEXE

NOMENCLATURE UTILISÉE DANS LA BD OCCSOL - PAGE 34

LES ÉLÉMENTS ANALYSÉS ICI

CODES DANS LA NOMENCLATURE DE LA BD OCCSOL

Code 1	Espaces urbains et artificialisés : ensemble des espaces n'ayant pas de vocation agricole, naturelle ou forestière
Codes 11 et 12	Zones urbaines à vocation d'habitat ou mixte (dominante habitat)
Code 14	Zones à vocation économique : industrie, artisanat, commerce, tertiaire, infrastructures portuaires et fluviales, exploitations agricoles, installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaine
Codes 141, 142, 143, 144, 145	Zones à vocation économique hors exploitations agricoles et installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaine
Codes 13, 15, 16, 17	Autres espaces artificialisés (équipements publics, routes, chantiers, parcs...)
Code 18	Espaces de transition. Ces espaces ne sont pas nécessairement artificialisés (délaiés, terrains vagues) mais n'ont pas de valeur agricole, naturelle ou forestière
Code 2	Espaces agricoles
Code 221	Vergers et petits fruits
Code 222	Vigne
Code 223	Maraîchage, cultures sous serre, horticulture
Code 3	Forêt
Code 4	Espaces naturels

Attention, pour l'année 1990, les classes 2, 3 et 4 n'ont pas été déclinées en niveau 3.

RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

Cette analyse s'appuie sur la base de données d'occupation du sol (BD OccSol) du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Cette base de données, réalisée en 2010 et mise à jour régulièrement depuis (dernière actualisation en 2021 sur la base de l'orthophotographie 2020 du SMRR). Elle permet au territoire de disposer d'une donnée de qualité permettant de suivre l'évolution de l'occupation du sol sur les 30 dernières années.

Les années de disponibilité des couches d'occupation du sol sont 1990, 2000, 2009, 2015 et 2020.

Nomenclature : la BD OccSol est basée sur 3 niveaux d'information

- Niveau 1 : 4 classes (Artificialisé, Agricole, Forestier, Naturel)
- Niveau 2 : 17 classes (déclinaison des 4 classes de niveau 1)
- Niveau 3 : 52 classes (déclinaison des 17 classes de niveau 2)

Chaque classe d'occupation du sol se voit attribuer un numéro unique.

Le niveau de précision de la BD OccSol pris en compte correspond à tout type d'occupation d'une surface d'au moins 300 m².

La BD OccSol est réalisée à partir de traitements manuels des orthophotos aux différentes dates et avec le croisement d'autres données disponibles (bases de données thématiques, google street view...).

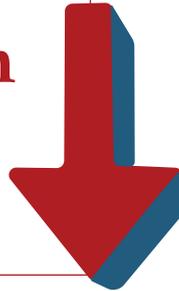
L'ARTIFICIALISATION

+41 %

Augmentation des espaces artificialisés entre 1990 (2 960,95 ha) et 2020 (4 178,73 ha), soit une augmentation de 1 217,8 ha

-9,2 ha/an

Baisse du rythme d'artificialisation annuel moyen entre 2015 et 2020 (23,7 ha/an) par rapport à la période 2009-2015 (32,9 ha/an)



90 %

Part de l'artificialisation qui s'est faite au détriment de l'agriculture depuis 1990

TRAJECTOIRE VERS LE ZAN*



282,9 ha

Surfaces artificialisées au cours des 10 dernières années (2010-2020)

141,5 ha

Surfaces maximum pouvant être artificialisées sur les 10 prochaines années pour réduire l'artificialisation de 50 %

-28 %

Diminution de l'artificialisation sur la période 2015-2020 (118,5 ha) par rapport à la période 2010-2015 (164,4 ha).
L'approbation du PLUiH prochainement permettra de fortement réduire l'artificialisation, permettant ainsi au territoire d'atteindre les objectifs de réduction de l'artificialisation fixés dans la loi climat et résilience

À l'échelle nationale, entre 2010-2015 et 2015-2019, la consommation annuelle moyenne d'espaces agricoles, naturels et forestiers a baissé de 22,6 %.
Source : Portail de l'artificialisation du CEREMA. Attention, la méthodologie utilisée n'étant pas la même, la comparaison entre Annonay Rhône Agglo et le niveau national est à prendre avec précaution.

*Zéro Artificialisation Nette

LES ESPACES À VOCATION D'HABITAT



70 à 80 %

Part que représente l'habitat dans l'artificialisation globale selon les périodes depuis 1990

-19 %

Baisse du rythme annuel moyen de l'artificialisation à vocation d'habitat entre 2015 et 2020 (18,3 ha/an) par rapport à la période 2009-2015 (22,6 ha/an)



16,5

Nombre de logements supplémentaires pour chaque hectare artificialisé à vocation d'habitat entre 2015 et 2020 contre seulement 13,8 entre 2009 et 2015

Part que représente l'habitat dans l'artificialisation entre 2009 et 2019 : 68 % à l'échelle française.

Source : Portail de l'artificialisation du CEREMA.

LES ESPACES À VOCATION ÉCONOMIQUE*

15 %

Part que représente l'économie dans les surfaces artificialisées du territoire en 2020

17,6 %

Part que représente l'économie dans l'artificialisation globale entre 2015 et 2020, en augmentation constante depuis 1990-2000 où elle ne représentait que 13,5 %



4,2 ha/an

Rythme d'artificialisation annuel moyen dû à l'économie entre 2015 et 2020, en baisse par rapport à 2009-2015 (6,1 ha/an)

Part que représente l'économie dans l'artificialisation entre 2009 et 2019 : 26 % à l'échelle française.

Source : Portail de l'artificialisation du CEREMA.

*Artisanat, industrie, commerce, tertiaire, infrastructures portuaires et fluviales, exploitations agricoles, installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaine

LES ESPACES AGRICOLES

À
RETENIR



-7,7 %

(1 075,7 ha)
Perte d'espaces agricoles
entre 1990 et 2020



Division du rythme
annuel moyen de la perte
d'espaces agricoles entre
2015 et 2020 (-10,7 ha/
an) par rapport à la période
2009-2015 (-24,6 ha/an)



40 %

Part du territoire
d'Annonay Rhône
Agglo couvert par des
espaces agricoles
en 2020

94 %

Perte d'espaces agricoles entre
2015 et 2020 qui se font au profit
de l'artificialisation contre 63%
entre 1990 et 2000.



+44 %

Progression des
surfaces plantées de
vigne entre 2000 et
2020



1/3

Part des vignes
plantées sur les Rives
du Rhône entre 2015
et 2020 qui l'ont été
sur Annonay Rhône
Agglo

+

1 secteur sur 5

Le secteur de la Côtière Rhodanienne (+ 1,5 ha/an) a vu ses
surfaces agricoles progresser entre 2015 et 2020



14 %

Part des vergers des Rives du Rhône qui se
trouvent sur Annonay Rhône Agglo en 2020

LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS



- 11 ha/an

Perte d'espaces forestiers entre 1990
et 2020.



+ 6,3 ha/an

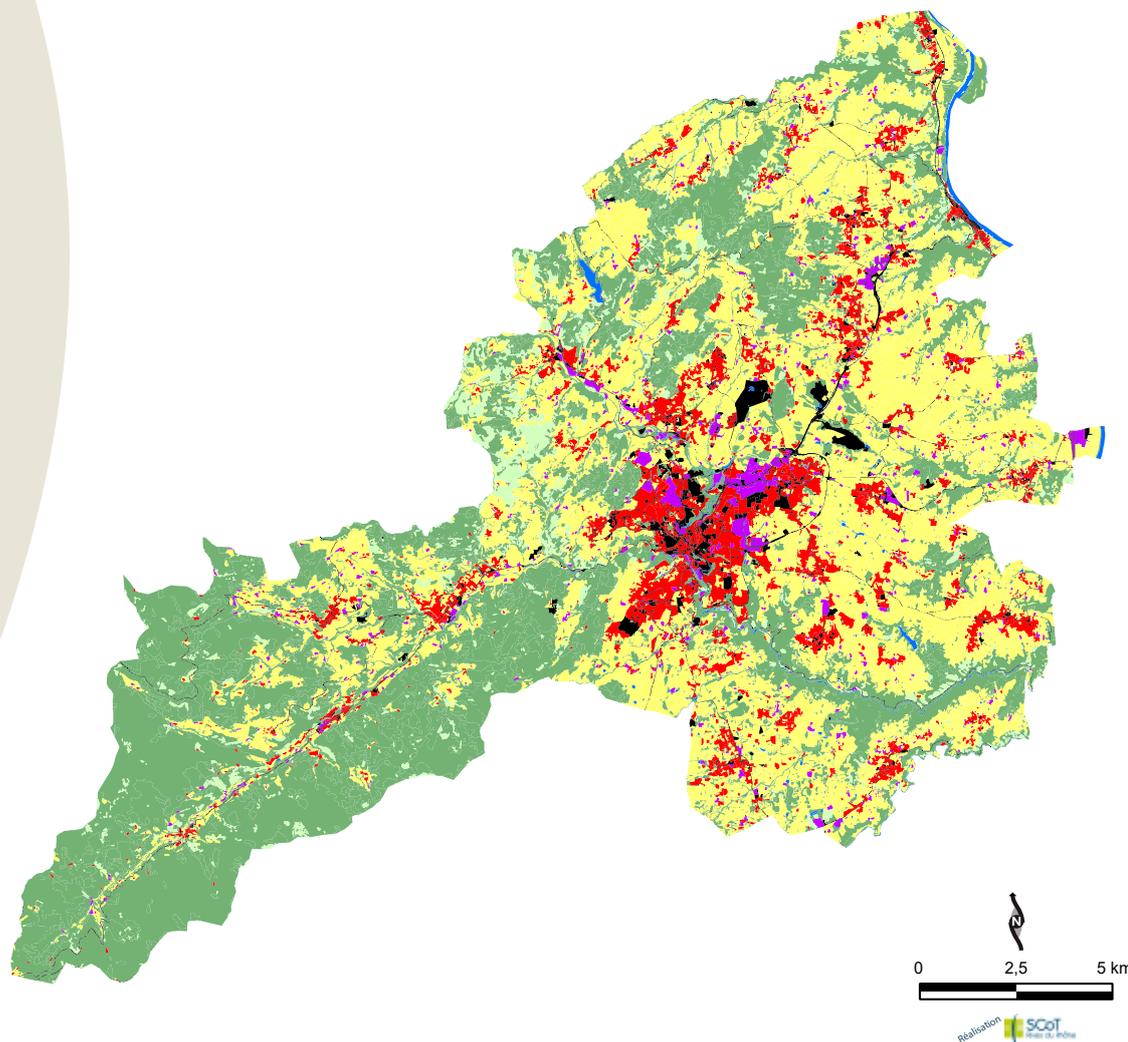
Gain d'espaces naturels
entre 1990 et 2020

42 %

Part du
territoire
d'Annonay Rhône
Agglo couvert par
des forêts en 2020



Le Scot des Rives du Rhône a défini des secteurs regroupant des communes ayant des caractéristiques et enjeux similaires. Les objectifs définis dans le Scot en termes de production de logements, de densités et d'accueil de population ont été adaptés sur chaque secteur en fonction des emplois et services présents, des enjeux paysagers, agricoles, de ressource en eau... Ces objectifs ayant un impact sur l'artificialisation future et les espaces naturels, agricoles et forestiers, il a été décidé de réaliser l'analyse de l'évolution de l'occupation du sol à l'échelle de ces secteurs en plus des échelles Rives du Rhône et EPCI.



Sources : BD OccSol - SMRR

Occupation du sol en 2020 - surfaces en ha et part du territoire concerné

Espaces urbains / artificialisés
4 178,7 ha

Dont :

■ *Espaces d'habitat / mixtes*
2 670,3 ha (8,4 %)

■ *Espaces économiques*
641,4 ha (2 %)

■ *Autres espaces artificialisés*
867 ha (2,7 %)

■ Espaces agricoles
12 751,3 ha (40 %)

■ Espaces forestiers
13 478,4 ha (42,2 %)

■ Espaces naturels (en bleu,
espaces en eau) - 1 504 ha (4,7 %)

Autres espaces artificialisés : équipements publics, parcs, chantiers, routes,...

CHAPITRE

1



**ÉVOLUTION
DE L'OCCUPATION
DU SOL**

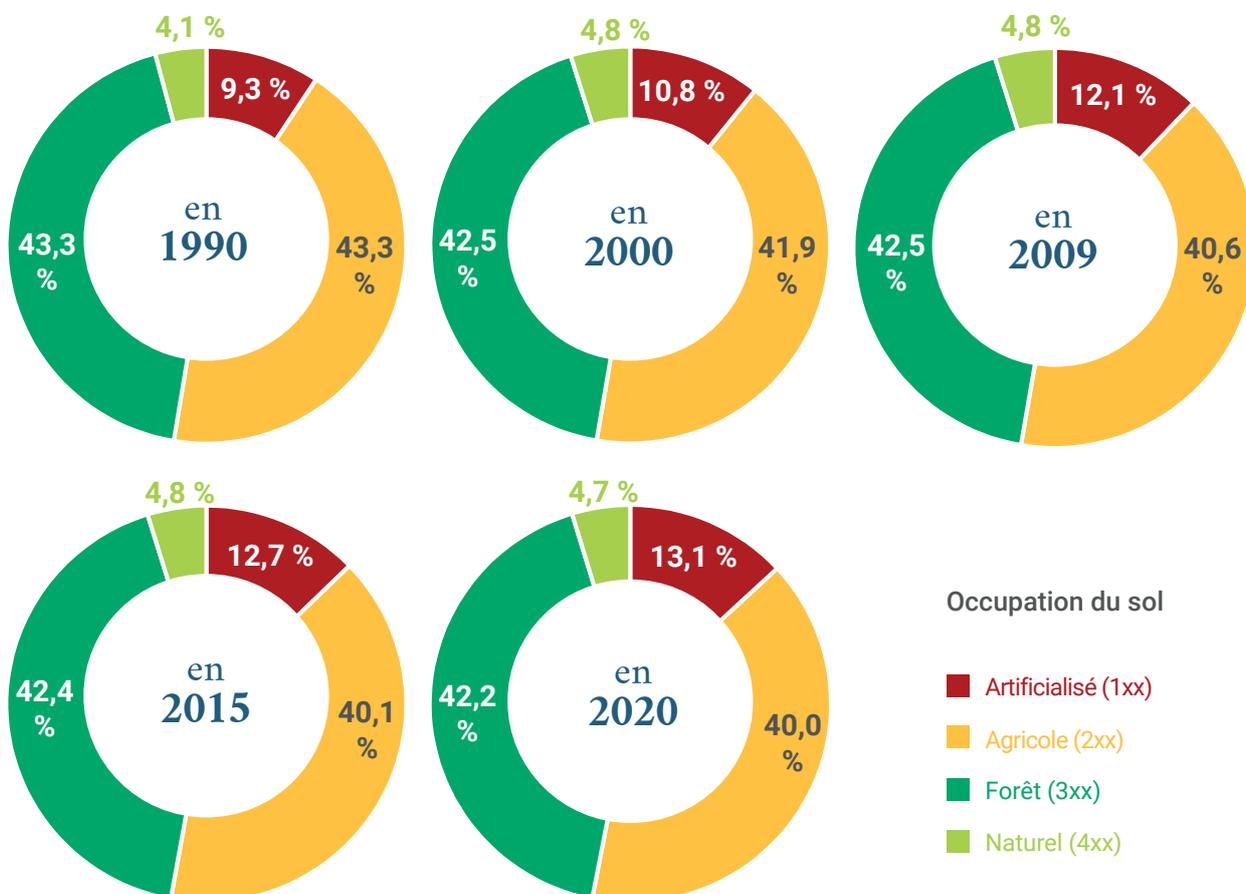
SURFACES EN HA

	Artificialisé (1xx)	Agricole (2xx)	Forêt (3xx)	Naturel (4xx)
1990	2 960,95	13 826,95	13 808,26	1 316,2
2000	3 438,8	13 374,66	13 558,3	1 540,61
2009	3 862,93	12 952,1	13 556,99	1 540,35
2015	4 060,23	12 804,68	13 531,38	1 516,08
2020	4 178,73	12 751,3	13 478,35	1 503,98

ÉVOLUTION MOYENNE EN HA PAR AN

	Artificialisé (1xx)	Agricole (2xx)	Forêt (3xx)	Naturel (4xx)
1990 à 2000	47,8	-45,2	-25,0	22,4
2000 à 2009	47,1	-47,0	-0,1	0,0
2009 à 2015	32,9	-24,6	-4,3	-4,0
2015 à 2020	23,7	-10,7	-10,6	-2,4
2009 à 2020 (période d'analyse pour le ZAN)	28,7	-18,3	-7,1	-3,3

OCUPATION DU SOL PAR ANNÉE



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

	1990	2000 (estimée)	2009	2015	2020 (estimée)
Population	41 516	43 094	46 390	48 268	49 268
Logements	17 606	19 273	22 446	24 311	25 818
Emplois	non disponible	18 663	19 031	18 861	18 721

POUR LES ESPACES URBAINS ET ARTIFICIALISÉS

- Sur Annonay Rhône Agglo, l'artificialisation progresse d'année en année. De plus, à l'échelle du SMRR, c'est sur ce territoire qu'elle a été proportionnellement la plus rapide avec une progression d'environ 41 % (1 217,8 ha) des espaces artificialisés en 30 ans entre 1990 (2 961 ha artificialisés) et 2020 (4 178,7 ha artificialisés).
- Entre 1990 et 2020, 22 % des surfaces artificialisées à l'échelle des Rives du Rhône l'ont été sur Annonay Rhône Agglo.
- Un rythme d'artificialisation qui a diminué au cours des 5 dernières années (2015-2020) par rapport aux tendances observées précédemment, notamment entre 2000 et 2015 :
 - Une baisse de 30 à 50 % du rythme d'artificialisation entre 2015 et 2020 (23,7 ha/an) par rapport aux périodes 2000-2009 (47,1 ha/an) et 2009-2015 (32,9 ha/an), soit une baisse moins importante qu'à l'échelle du SMRR (de l'ordre de 60 %).
 - Un rythme d'artificialisation quasiment 2 fois moindre sur la période 2015-2020 (23,7 ha/an) qu'en moyenne sur les 30 dernières années – 1990-2020 – (40,6 ha/an).

Rappel

La progression sur les Rives du Rhône entre 1990 et 2020 a été d'environ 30 %, avec un gain de 5 461 ha de surfaces artificialisées

En 2020

Les surfaces artificialisées sur Annonay Rhône Agglo représentent 17,5 % des surfaces artificialisées des Rives du Rhône.

POUR LES ESPACES AGRICOLES

- Une baisse constante des surfaces agricoles d'année en année avec une perte d'environ 7,7 % (1 075,7 ha) d'espaces agricoles en 30 ans entre 1990 (13 827 ha) et 2020 (12 751,3 ha).
- Mais un rythme de perte d'espaces agricoles qui diminue d'année en année. Les espaces agricoles ont ainsi diminué 4,5 fois moins vite entre 2015 et 2020 (- 10,7 ha/an en moyenne) qu'entre 2000 et 2009 (- 47 ha/an) et 2,3 fois moins vite entre 2015 et 2020 qu'entre 2009 et 2015 (- 24,6 ha/an). Ce ralentissement est toutefois moins important que ce que l'on observe à l'échelle des Rives du Rhône.
- En 2020, les surfaces agricoles occupent 40 % d'Annonay Rhône Agglo, soit moins qu'à l'échelle des Rives du Rhône (50 %).

Rappel

Le rythme de pertes d'espaces agricoles à l'échelle des Rives du Rhône a diminué 14 fois moins vite entre 2015 et 2020 qu'entre 2009-2015 et 8 fois moins vite qu'entre 2000-2009.

POUR LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

- Contrairement à ce qui a été observé à l'échelle des Rives du Rhône, la forêt est en recul depuis 1990, à des rythmes toutefois différents en fonction des périodes allant de -0,1 ha/an entre 2000 et 2009 à -25 ha/an entre 1990 et 2000. La perte de forêts semble s'accélérer ces dernières années.
- Depuis 1990, la forêt représente 42 à 43 % de la surface d'Annonay Rhône Agglo soit plus qu'à l'échelle des Rives du Rhône (un peu plus du tiers).
- Les espaces naturels après avoir fortement progressé entre 1990 et 2000 sont en diminution depuis 2009.

CHAPITRE

2



**ÉVOLUTION
DES ESPACES
ARTIFICIALISÉS**

Code nomenclature BD OccSol	Correspondance dans l'analyse
11x, 12x	Secteurs artificialisés à vocation principale d'habitat ou mixte
14x	Secteurs artificialisés à vocation économique (industrie, artisanat, commerce, tertiaire, infrastructures portuaires et fluviales, exploitations agricoles, installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaine)
13x, 15x, 16x, 17x	Autres espaces artificialisés (réseaux et équipements de transports, bâtiments publics, zones de loisirs, parcs urbains, carrières, décharges, chantiers)
18x	Espaces urbains de transition : espaces sans vocation agricole, forestière ou naturelle mais n'ayant pas de vocation urbaine définie (délaissés, terrains vagues...)

À noter pour le code 14x, les chiffres sont aussi donnés pour les secteurs à vocation économique en enlevant les exploitations agricoles (code 146) et les installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaine (code 147).

Les chiffres de population, nombre de logements et d'emplois sont basés sur les données des recensements de l'INSEE avec des prolongations de tendances pour les années non disponibles (2000, 2020).

SURFACES EN HA

	Artificialisé (1xx)	dont Habitat (11x, 12x)	dont Économie (14x)	dont dans la classe économie : économie sans exploitations agricoles et installations énergétiques et traitement (141, 142, 143, 144, 145)	dont Autres artificialisés (13x, 15x, 16x, 17x)	dont Espaces de transition (181)
1990	2 960,95	1 714,2	465,46	Non disponible	651,31	129,98
2000	3 438,8	2 095,92	530,76	298,62	691,17	120,95
2009	3 862,93	2 443,1	585,95	328,15	740,67	93,21
2015	4 060,23	2 578,73	620,6	350,8	759,88	101,02
2020	4 178,73	2 670,31	641,4	365,03	767,73	99,29

ÉVOLUTION MOYENNE EN HA PAR AN

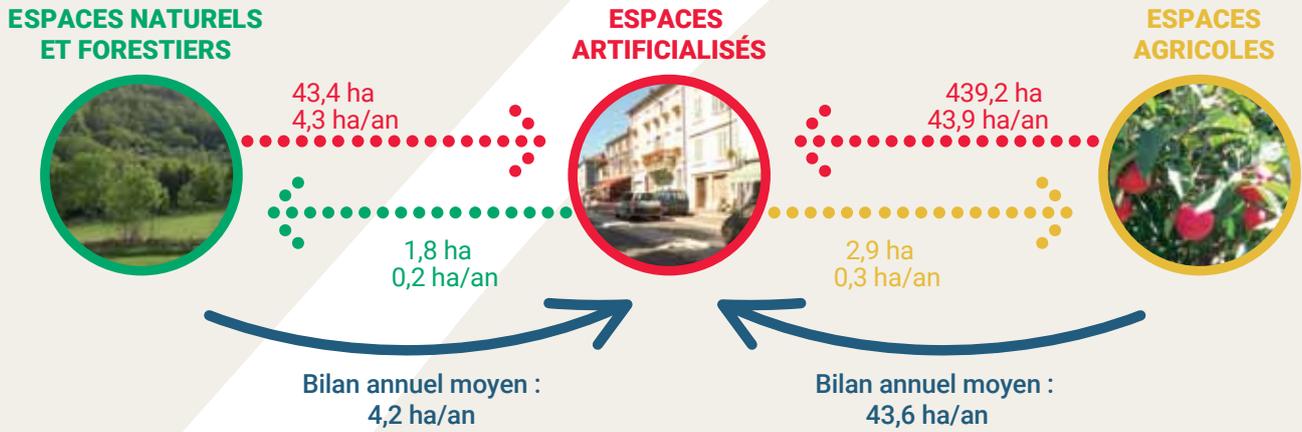
	Artificialisé (1xx)	Habitat (11x, 12x)	Économie (14x)	<i>dont économie sans exploitations agricoles et installations énergétiques et traitement</i> (141, 142, 143, 144, 145)	Autres artificialisés (13x, 15x, 16x, 17x)	Espaces de transition (181)
1990-2000	47,8	38,2	6,5	<i>Non disponible</i>	4,0	-0,9
2000-2009	47,1	38,6	6,1	3,3	5,5	-3,1
2009-2015	32,9	22,6	5,8	3,8	3,2	1,3
2015-2020	23,7	18,3	4,2	2,8	1,6	-0,3
2009-2020 (période d'analyse pour le ZAN)	28,7	20,7	5,0	3,4	2,5	0,6

ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION MOYENNE EN HA PAR AN PAR EPCI (POUR RAPPEL)

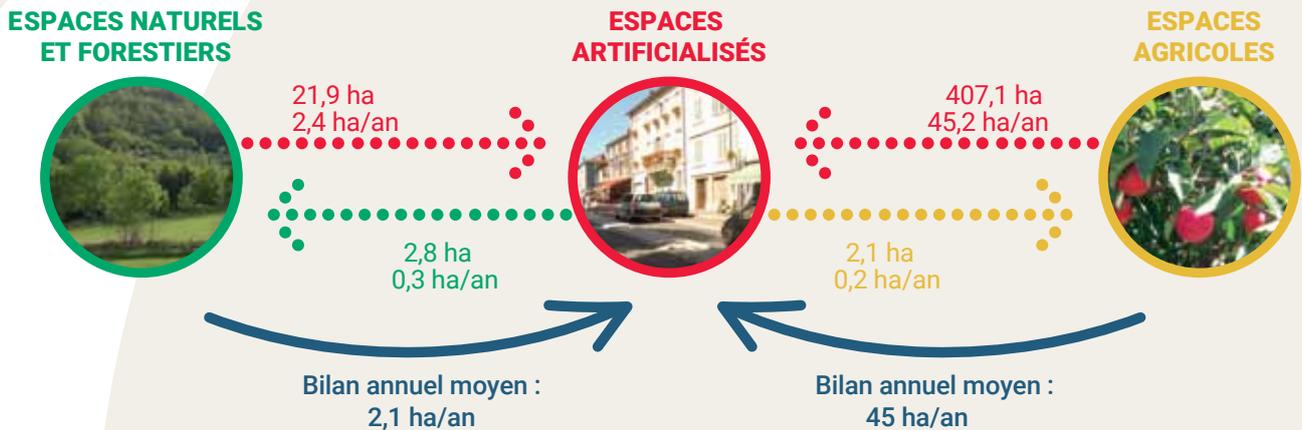
	Annonay Rhône Agglo	Vienne Condrieu Agglomération	Entre Bièvre et Rhône	Porte de Drôme Ardèche	Pilat Rhodanien	Val d'Ay
1990-2000	47,8	25,0	23,3	26,8	9,0	8,1
2000-2009	47,1	47,9	72,6	49,6	13,4	8,3
2009-2015	32,9	54,1	67,9	61,9	9,5	10,4
2015-2020	23,7	18,7	26,5	22,5	4,6	3,1
2009-2020	28,7	38,0	49,1	44,0	7,3	7,1

ÉVOLUTION DES ESPACES ARTIFICIALISÉS SUR LES RIVES DU RHÔNE

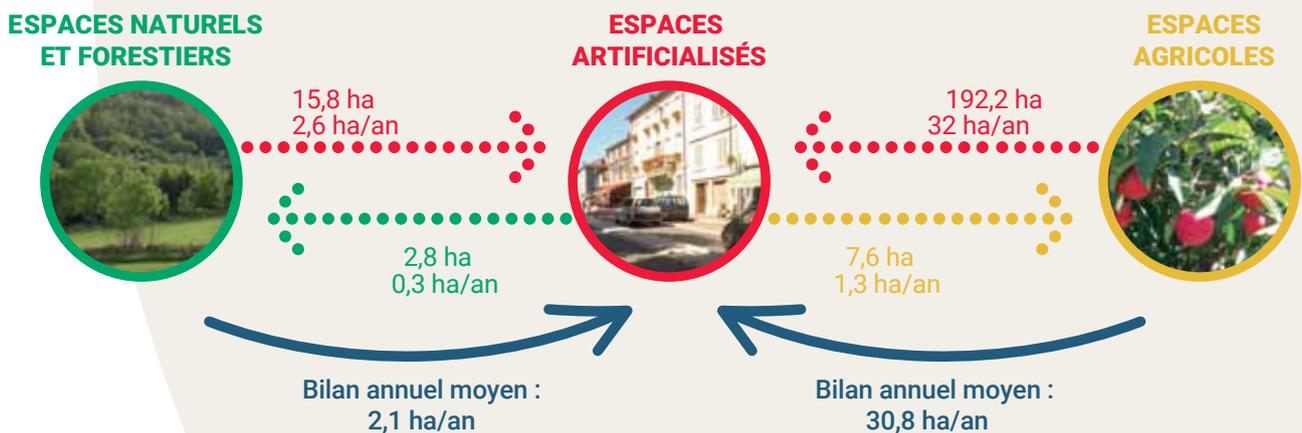
ENTRE 1990 ET 2000



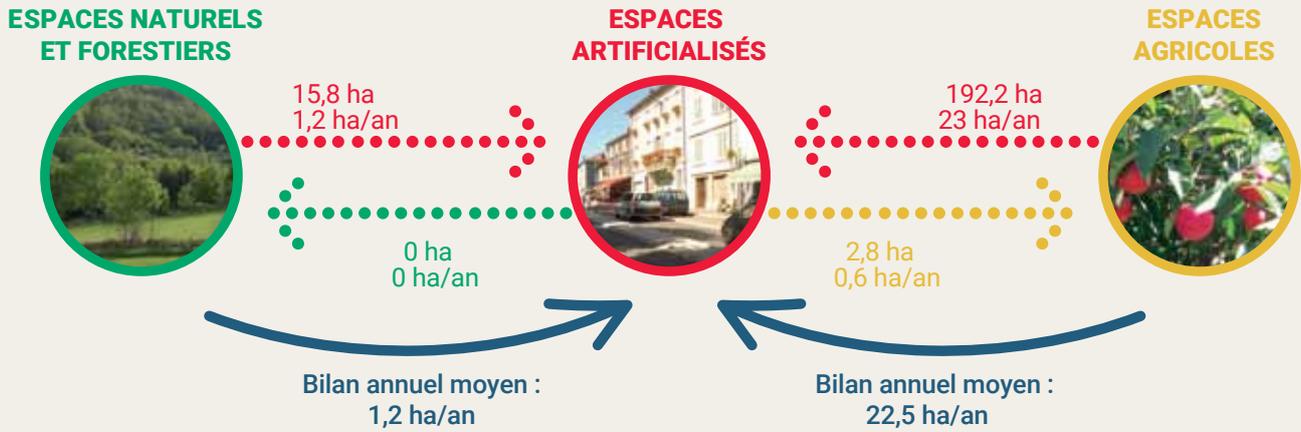
ENTRE 2000 ET 2009



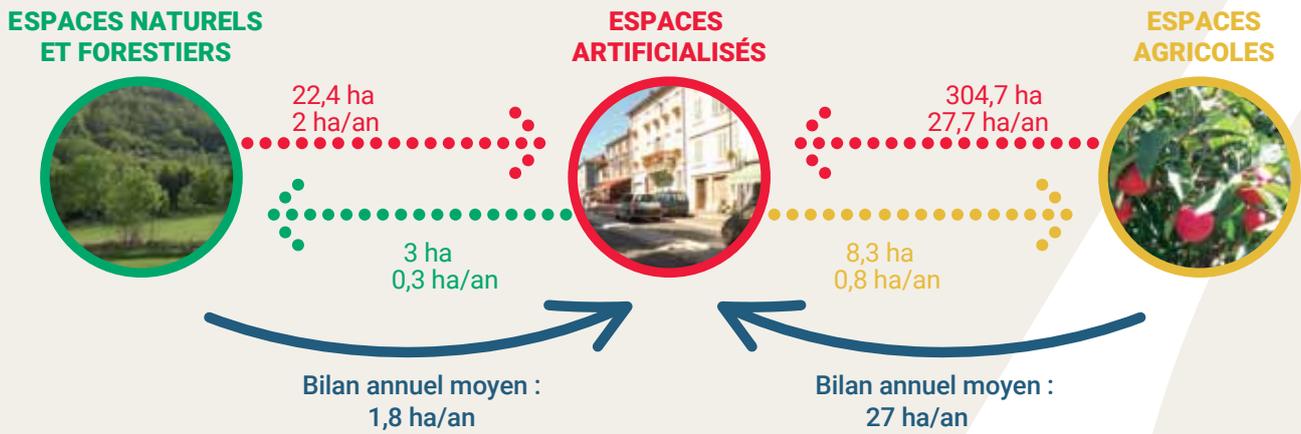
ENTRE 2009 ET 2015



ENTRE 2015 ET 2020

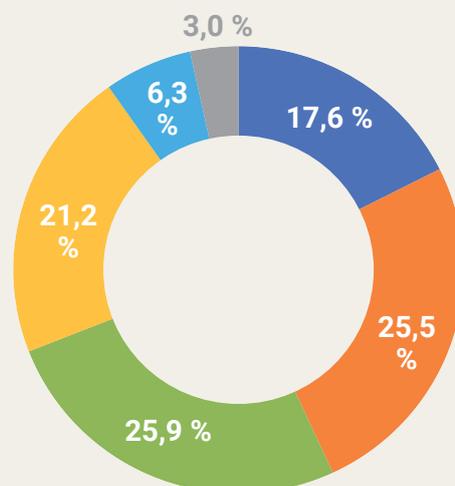
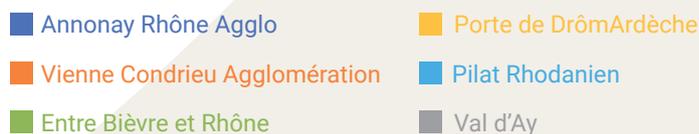


ENTRE 2009 ET 2020



POUR L'ENSEMBLE DES ESPACES ARTIFICIALISÉS

Part des espaces artificialisés en 2020 par EPCI à l'échelle des Rives du Rhône



- Depuis 1990, l'artificialisation se fait principalement (à plus de 90 %) au détriment des espaces agricoles.
- Depuis 1990, l'artificialisation des espaces naturels et forestiers est plutôt en diminution.
- La reconquête d'espaces artificialisés par des espaces agricoles, naturels ou forestiers reste quant à elle marginale sur l'ensemble des périodes.
- L'artificialisation est en baisse ces dernières années sur Annonay Rhône Agglo de période en période depuis 2000, contrairement à ce que l'on observe à l'échelle des Rives du Rhône où l'artificialisation était relativement stable entre 2000 et 2015 avant de fortement baisser entre 2015 et 2020.

VERS LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

La loi Climat et Résilience⁽¹⁾ fixe pour objectif pour la décennie à venir de diviser par 2 l'artificialisation par rapport aux tendances observées sur les 10 dernières années.

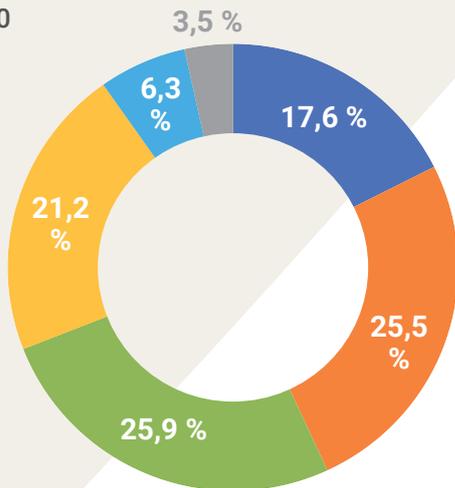
Sur ces 10 dernières années, 282,9 ha ont été artificialisés (un peu plus de la surface de la commune de Colombier-le-Cardinal). Ainsi, pour les 10 prochaines années, l'objectif pour le territoire est de ne pas artificialiser plus de 141,5 ha.

A noter que sur les 10 dernières années écoulées, l'artificialisation sur la période 2010-2015 a été de 164,4 ha contre 118,5 ha sur la période 2015-2020. Soit une réduction de la consommation de l'ordre de 28 % (58 % à l'échelle des Rives du Rhône) ou une division de l'artificialisation par plus de 1/4. L'approbation du PLUiH, qui doit être compatible avec le Scot, à moyen terme devrait permettre à Annonay Rhône Agglo d'atteindre les objectifs du ZAN pour les 10 prochaines années.

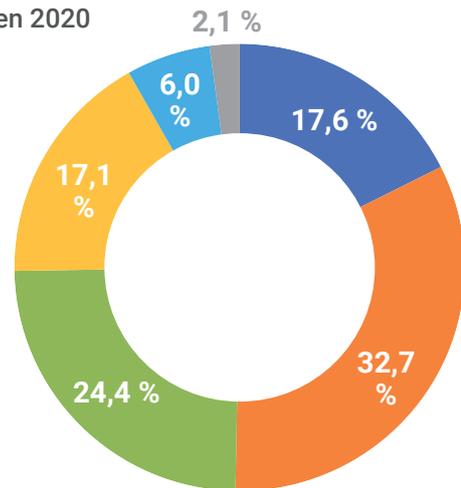
1 Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

**POUR LES ESPACES ARTIFICIALISÉS
À VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT**
(UNIQUEMENT HABITAT OU TISSU URBAIN DE CENTRE-VILLE MIXTE À DOMINANTE HABITAT)

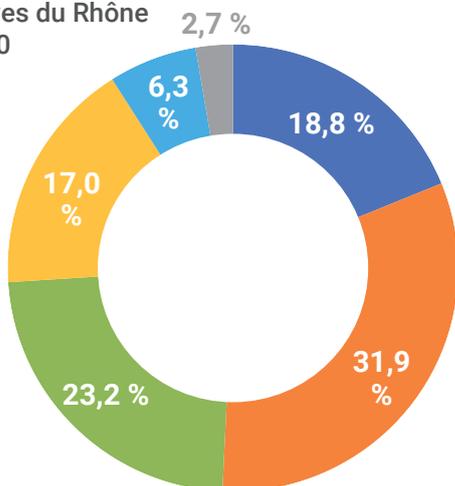
Part des surfaces
artificialisées
à vocation d'habitat
en 2020



Poids de chaque
EPCI dans la population
totale des Rives
du Rhône en 2020



Poids de chaque
EPCI dans le nombre
total de logements
des Rives du Rhône
en 2020



- Annonay Rhône Agglo
- Vienne Condrieu Agglomération
- Entre Bièvre et Rhône
- Porte de DrômArdèche
- Pilat Rhodanien
- Val d'Av

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

	Évolution de la population sur la période	Évolution moyenne par an de la population	Évolution moyenne par an des espaces artificialisés à vocation d'habitat	Ha consommés pour de l'habitat en moyenne par an pour accueillir 100 nouveaux habitants
1990-2000	1 578	157,82	38,2	24,2
2000-2009	3 296	366,2	38,6	10,5
2009-2015	1 878	313	22,6	7,2
2015-2020	1 000	200	18,3	9,2

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

	Évolution du nombre de logements sur la période	Évolution moyenne par an du nombre de logements	Évolution moyenne par an des espaces artificialisés à vocation d'habitat	Ha consommés pour de l'habitat en moyenne par an pour 100 nouveaux logements	Nombre de logements supplémentaires en moyenne par an par ha consommé pour de l'habitat
1990-2000	1 667	166,7	38,2	22,9	4,4
2000-2009	3 173	352,6	38,6	10,9	9,1
2009-2015	1 865	310,8	22,6	7,3	13,8
2015-2020	1 507	301,4	18,3	6,1	16,5

- L'habitat est la principale source de l'artificialisation sur Annonay Rhône Agglo en représentant de 70 à 80 % environ de celle-ci en fonction des périodes, dans des proportions plus fortes que celles observées à l'échelle des Rives du Rhône.

- Les espaces à vocation d'habitat représentent 8,4 % de la surface de Annonay Rhône Agglo en 2020 (2 670,3 ha) contre 5,4 % en 1990 (1 714,2 ha), soit une augmentation de 956,1 ha en 30 ans.

- L'artificialisation à vocation d'habitat est en légère baisse sur la période 2015-2020 (18,3 ha/an) par rapport à la période 2009-2015 (22,6 ha/an) mais en forte baisse par rapport à 2000-2009 (38,6 ha/an). L'artificialisation à vocation d'habitat sur la période 2015-2020 représente ainsi une baisse de 53 % de la consommation annuelle moyenne par rapport à 2000-2009 et 19 % par rapport à 2009-2015 dans des proportions plus faibles que ce qui est observé à l'échelle des Rives du Rhône notamment par rapport à la période 2009-2015 (baisse de 45 % observée à l'échelle des Rives du Rhône).

- **On observe de plus une meilleure « efficacité » de la consommation d'espace à vocation d'habitat par rapport à la production de logements. En effet, chaque hectare consommé a participé à produire un plus grand nombre de logements. Ainsi, entre 2015 et 2020, 16,5 logements ont été produits en moyenne par an par hectare artificialisé contre seulement 13,8 entre 2009 et 2015 et 9,1 entre 2000 et 2009. « L'efficacité » de l'artificialisation par rapport à la croissance du nombre de logements est toutefois inférieure à la moyenne sur les Rives du Rhône et le ratio sur la période 2015-2020 est le plus faible par rapport aux 5 autres EPCI. Cette tendance moindre que sur le reste des Rives du Rhône peut s'expliquer par l'élaboration du PLUiH au cours de la période 2015-2020 (et qui se poursuit après 2020) et par le fait que les PLU n'avaient pas été mis en compatibilité avec un Scot précédemment (le Scot de 2012 ne couvrait pas Annonay Rhône Agglo). En effet, le PLUiH va acter le déclassement de zones précédemment constructibles. Cette dynamique a entraîné une forte augmentation des constructions sur ces zones amenées à être déclassées au cours des dernières années, avec des densités inférieures à ce que préconise le Scot actuel (les propriétaires se pressant pour construire des logements avant que cela ne soit plus permis par le PLUiH). De fait, la consommation d'espace a donc été plus importante sur Annonay Rhône Agglo que sur le reste des Rives du Rhône. A noter que cette dynamique « défavorable » a été observée sur le reste des Rives du Rhône sur la période 2010-2015 lors de la mise en compatibilité des PLU avec le Scot de 2012. L'approbation du PLUiH à court terme devrait permettre de renverser la dynamique et réduire fortement l'artificialisation et en augmentant les densités. Le nombre de logements produits par hectare consommé devrait ainsi augmenter une fois le PLUiH approuvé.**

- En ce qui concerne « l'efficacité » de la consommation d'espace à vocation d'habitat par rapport à la croissance démographique, le constat est inverse sur Annonay Rhône Agglo où, entre 2015 et 2020, pour accueillir 100 nouveaux habitants, 9,2 ha ont été artificialisés pour de l'habitat contre seulement 7,2 entre 2009 et 2015 et 10,5 entre 2000 et 2009.

Rappel

Les surfaces à vocation d'habitat représentaient 5,5 % en 1990 et 7,4 % en 2020 de la surface totale des Rives du Rhône.

Rappel

Sur les Rives du Rhône, pour accueillir 100 nouveaux habitants, 4,2 ha ont été artificialisés sur 2015-2020 contre 6 à 6,2 ha en moyenne sur 2000-2009 et 2009-2015. 25,4 logements supplémentaires par an par hectare artificialisé contre 14,7 entre 2009 et 2015 et 11 entre 2000 et 2009.



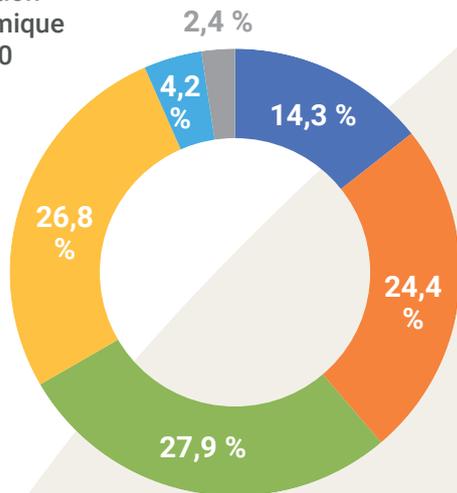
COMPARAISON LOGEMENTS PRODUITS ET CONSOMMATION D'ESPACE

Attention, le fait qu'entre 2015 et 2020, on comptabilise 16,5 logements supplémentaires par hectare artificialisé ne signifie pas que la densité sur les extensions de l'urbanisation soit de l'ordre de 16,5 logements / ha. En effet, une partie plus ou moins importante des logements nouveaux produits sur cette période l'ont été par densification dans le tissu urbain existant. Ainsi ces logements n'ont pas entraîné une consommation d'espace à vocation d'habitat, les terrains concernés ayant déjà une vocation artificialisée habitat dans la BD OccSol. De même, l'évolution du nombre de logements nouveaux entre 2 dates résulte d'une soustraction des logements démolis avec les logements créés. Ainsi, par exemple, si sur la période sur une commune, 150 logements sont construits et 20 sont démolis, le bilan du nombre de logements supplémentaires sur la période sera de 130.

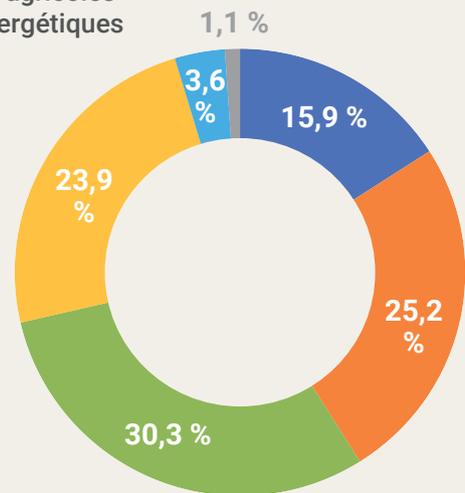
POUR LES ESPACES ARTIFICIALISÉS À VOCATION ÉCONOMIQUE

(INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, TERTIAIRE, INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET FLUVIALES, EXPLOITATIONS AGRICOLES, INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES, DE TRAITEMENT ET D'ALIMENTATION URBAINE)

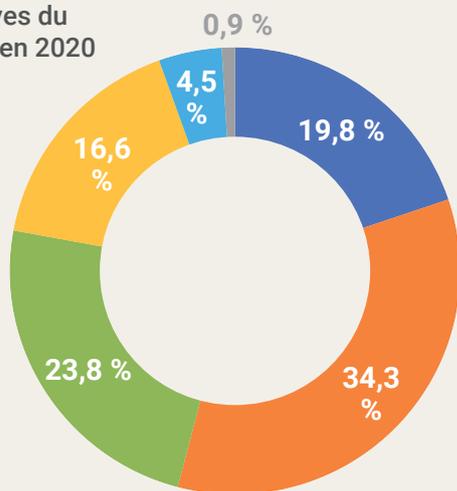
Part des surfaces artificialisées à vocation économique en 2020



Part des surfaces artificialisées à vocation économique en 2020 hors exploitations agricoles et installations énergétiques et traitement



Poids de chaque EPCI dans le nombre total d'emplois des Rives du Rhône en 2020



- Annonay Rhône Agglo
- Vienne Condrieu Agglomération
- Entre Bièvre et Rhône
- Porte de DrômArdèche
- Pilat Rhodanien
- Val d'Av

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS

	Évolution du nombre d'emplois sur la période	Évolution moyenne par an du nombre d'emplois	Évolution moyenne par an des espaces artificialisés à vocation d'économie	Ha consommés en moyenne par an pour 100 nouveaux emplois	Nombre d'emplois supplémentaires en moyenne par an par ha consommé pour de l'économie
2000-2009	368	40,9	6,1	15,0	6,7
2009-2015	-170	-28,3	5,8	-20,4	-4,9
2015-2020	-140	-27,9	4,2	-14,9	-6,7



COMPARAISON EMPLOIS CRÉÉS ET CONSOMMATION D'ESPACE

Attention, la comparaison entre les 3 périodes analysée ici est à prendre avec précaution.

En effet, la consommation importante de foncier pour le peu de création d'emplois sur la période 2009-2015 n'est pas due à un échec du territoire dans la lutte contre l'artificialisation mais le résultat de la crise économique mondiale de 2008 qui a détruit de nombreux emplois. Ainsi, le nombre d'emplois dans certaines entreprises présentes sur le territoire a diminué et a dû être compensé par l'installation de nouvelles entreprises, ce qui a souvent nécessité la consommation de foncier.

A noter que les analyses dans les prochaines années risquent sur ce point d'être elles aussi compliquées du fait de l'enchaînement de crises plus ou moins longues (crise économique, Covid) et de politiques au niveau national – parfois contradictoires dans leurs effets sur la consommation d'espace – (objectif de réindustrialisation de la France suite au Covid, objectifs de production de logements neufs, mise en œuvre du ZAN, développement des énergies renouvelables qui s'ils peuvent consommer du terrain à un endroit ne créent pas forcément d'emplois sur site). Cela ne permettra ainsi pas forcément de faire un lien entre la limitation de la consommation d'espace et l'impact des politiques menées par les collectivités locales, les crises et politiques nationales pouvant jouer un rôle très important quelles que soient les futures tendances, bonnes comme mauvaises, en termes d'artificialisation à vocation économique des espaces.

- Les espaces artificialisés à vocation économique représentent environ 15 % des surfaces artificialisées du territoire sur l'ensemble des périodes, soit un peu moins qu'à l'échelle des Rives du Rhône.
- L'artificialisation à vocation économique représente la deuxième source d'artificialisation sur le territoire. Malgré une diminution du rythme d'artificialisation à vocation économique sur la période 2015-2020 (4,2 ha/an en moyenne) par rapport à 2000-2009 (5,8 ha/an) et 2009-2015 (6,1 ha/an), la part que représente l'artificialisation à vocation économique par rapport à l'artificialisation globale est en constante augmentation. Entre 2015 et 2020, 17,6 % de l'artificialisation était due à l'économie contre seulement 13,7 % entre 1990 et 2000. Cela résulte notamment de la baisse de l'artificialisation à vocation d'habitat ces dernières années.
- Le rythme d'artificialisation due à l'économie est plus faible sur Annonay Rhône Agglo qu'en moyenne à l'échelle des Rives du Rhône ces dernières années. Ainsi, à l'échelle

Rappel

L'artificialisation à vocation économique était de 36 ha/an entre 2015 et 2020 contre 46 ha/an entre 2000 et 2009 et 52,3 ha/an entre 2009 et 2015 sur les Rives du Rhône.

des Rives du Rhône, 14,3 % des surfaces à vocation économique sont situées sur Annonay Rhône Agglo mais seule 11,7 % de la croissance de ces surfaces entre 2015 et 2020 s'est faite sur l'agglomération.

- L'artificialisation due à l'économie hors exploitations agricoles et installation énergétiques et de traitement est en baisse entre 2015 et 2020 (2,8 ha/an) après avoir été de 3,3 ha/an entre 2000 et 2009 et de 3,8 ha/an entre 2009 et 2015. Toutefois, cette artificialisation participe à 12 % de l'artificialisation globale sur le territoire entre 2015 et 2020 contre 7 % seulement entre 2000 et 2009.
- Le nombre d'emplois créés par hectare consommés par l'artificialisation à vocation économique est négatif entre 2009 et 2015 et entre 2015 et 2020, l'EPCI ayant perdu des emplois sur ces période en lien avec la crise. Ainsi, les nouveaux hectares consommés pour l'accueil de nouvelles entreprises ne permettaient pas de compenser les pertes d'emplois sur les entreprises déjà en place. A noter que sur 2009-2015, cette tendance n'a été observée sur le territoire que sur Vienne Condrieu Agglomération et Annonay Rhône Agglo ; sur 2015-2020, uniquement sur Annonay Rhône Agglo et le Val d'Ay.

Rappel

L'artificialisation à vocation économique hors exploitations agricoles et installations énergétiques et de traitement était de 24,4 ha/an entre 2015 et 2020 contre 29,6 ha/an entre 2000 et 2009 et 29,3 ha/an entre 2009 et 2015 sur les Rives du Rhône.

LES GRANDES TENDANCES

POUR LES AUTRES ESPACES ARTIFICIALISÉS

(CODES 13X, 15X, 16X ET 17X) POUR RAPPEL : RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORTS, BÂTIMENTS PUBLICS, ZONES DE LOISIRS, PARCS, CARRIÈRES, DÉCHARGES, CHANTIERS.

	1990-2000	2000-2009	2009-2015	2015-2020
Evolution des autres espaces artificialisés	4 ha/an	5,5 ha/an	3,2 ha/an	1,6 ha/an

- Les autres espaces artificialisés ont été en progression de 1990 à 2009 de période en période pour atteindre 5,5 ha/an entre 2000 et 2009. Cette progression a fortement ralenti depuis, notamment sur la période 2015-2020 (1,6 ha/an en moyenne artificialisés).
- La part des autres espaces artificialisés dans l'ensemble des espaces artificialisés du territoire est en diminution d'année en année depuis 2000. Ainsi, ces espaces représentaient 11,6 % des espaces artificialisés du territoire en 2000 contre 6,6 % en 2020.

CHAPITRE

3



**ÉVOLUTION
DES ESPACES
AGRICOLES**

Code nomenclature BD OccSol	Correspondance dans l'analyse
2xx	Espaces agricoles
221	Vergers et petits fruits (traditionnel et intensif)
222	Vigne
223	Culture sous serre, maraîchage, horticulture

À noter que des zooms ont été réalisés sur 3 cultures spécifiques pour plusieurs raisons :

- Pour les vergers et la vigne du fait de leur statut de cultures emblématiques des Rives du Rhône.
- Le maraîchage, du fait de son rôle prépondérant dans le développement des circuits courts et de la volonté des habitants de consommer de plus en plus des produits locaux et de saison.

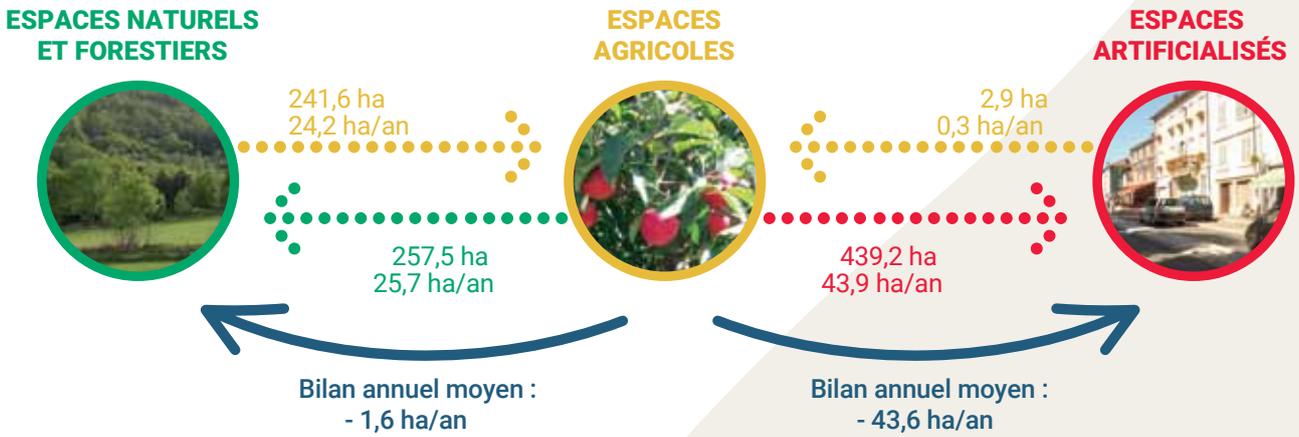
SURFACES EN HA

	Agricole (2xx)	Vergers et petits fruits (221)	Vigne (222)	Maraîchage, serre (223)
1990	13 826,95	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2000	13 374,66	1 046,08	488,29	18,35
2009	12 952,1	883,31	537,92	25,5
2015	12 804,68	824,9	647,63	32,02
2020	12 751,3	770,77	705,25	46,88

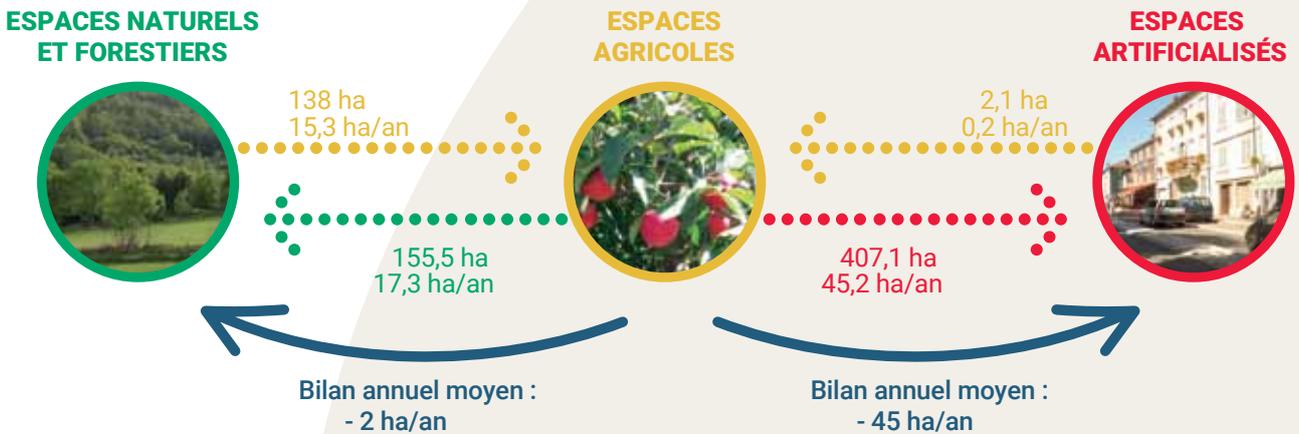
ÉVOLUTION MOYENNE EN HA PAR AN

	Agricole (2xx)	Vergers et petits fruits (221)	Vigne (222)	Maraîchage, serre (223)
1990-2000	-45,2	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2000-2009	-47,0	-18,1	5,5	0,8
2009-2015	-24,6	-9,7	18,3	1,1
2015-2020	-10,7	-10,8	11,5	3,0
1990-2020	-35,9	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2000-2020	-31,2	-13,8	10,8	1,4
2009-2020	-18,3	-10,2	15,2	1,9

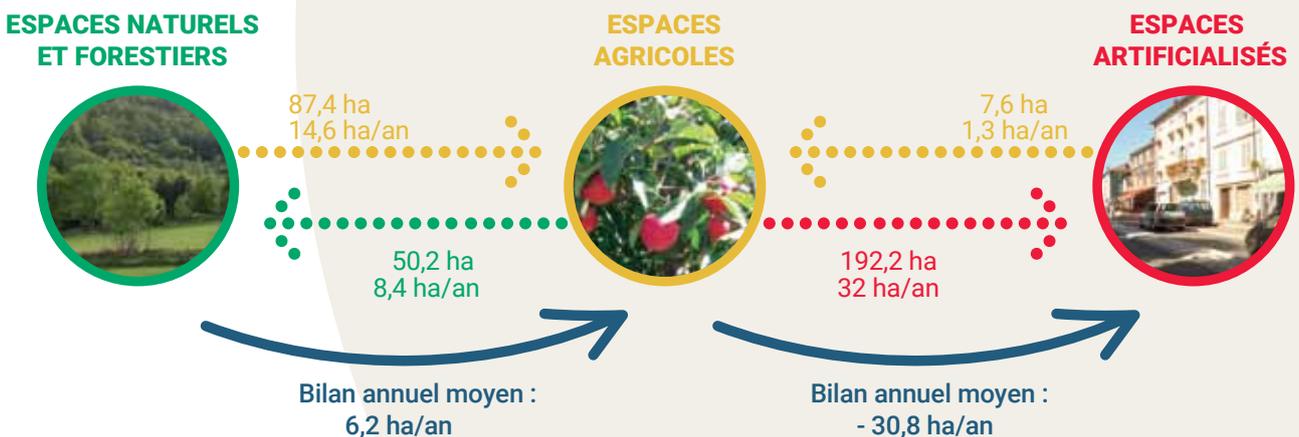
ENTRE 1990 ET 2000



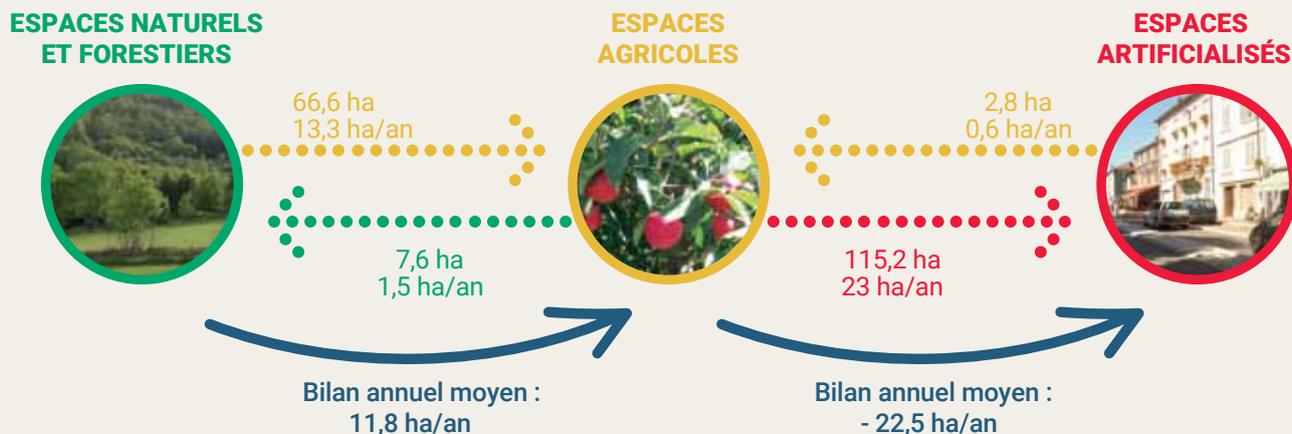
ENTRE 2000 ET 2009



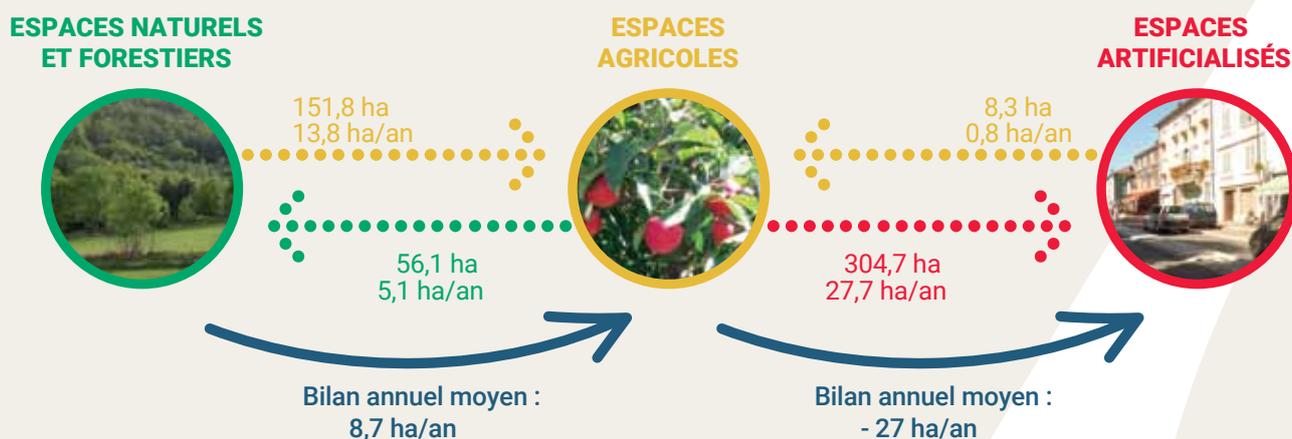
ENTRE 2009 ET 2015



ENTRE 2015 ET 2020



ENTRE 2009 ET 2020



LES GRANDES TENDANCES

POUR L'ENSEMBLE DES ESPACES AGRICOLES

- Contrairement à ce que l'on observe à l'échelle des Rives du Rhône, les pertes d'espaces agricoles ont toujours été principalement du fait de l'artificialisation.
- Alors qu'entre 1990 et 2009, le bilan gain / perte entre les espaces agricoles et les espaces naturels et forestiers se faisait au profit de ces derniers, la tendance s'est inversée depuis 2009 et a tendance à s'amplifier depuis 2015, dans les mêmes tendances qu'à l'échelle des Rives du Rhône.

- **Entre 2015 et 2020, le fort ralentissement de l'enfrichement des espaces agricoles (transition vers des espaces naturels ou forestiers) et la baisse du rythme d'artificialisation ont permis de fortement réduire le rythme de perte des surfaces agricoles sur Annonay Rhône Agglo (perte de 10,7 ha d'espaces agricoles par an en moyenne sur cette période contre 24,6 ha/an entre 2009 et 2015 et 47 ha/an entre 2000 et 2009.**
- Entre 2015 et 2020, les surfaces agricoles ont progressé sur 1 secteur sur 5 : la côtère rhodanienne (+ 1,5 ha/an). Elles ont au contraire baissé sur les autres secteurs entre - 0,4 ha/an sur la Vocance et -7,7 ha/an sur le plateau d'Annonay.

Rappel

Entre 2015 et 2020 à l'échelle des Rives du Rhône, 22 ha/an d'espaces agricoles disparaissent contre 175 ha/an entre 2009 et 2015 et près de 300 ha/an avant 2009.

POUR LES VERGERS ET PETITS FRUITS

- Les vergers ont à nouveau régressé sur la période 2015-2020 (- 10,8 ha/an) à un rythme légèrement plus important qu'entre 2000 et 2015 (- 9,7 ha/an). Cette tendance est la même que celle observée à l'échelle des Rives du Rhône.
- Les vergers sont relativement peu présents sur Annonay Rhône Agglo contrairement au reste du territoire. En effet, seuls 14 % des vergers des Rives du Rhône en 2020 se trouvent sur Annonay Rhône Agglo.

POUR LA VIGNE

- Une croissance rapide de la vigne sur le territoire depuis 2000, taux de croissance qui ralentit toutefois entre 2015 et 2020 par rapport à 2009-2015. Entre 2000 et 2020, les surfaces de vigne ont augmenté d'environ 44 %.
- Entre 2015 et 2020, la vigne a principalement été plantée sur les communes situées sur la côtère du Rhône.
- A noter que la vigne tend à se développer au-delà des secteurs en AOP viticole. Entre 2015 et 2020, 57 % des nouvelles vignes ont ainsi été plantées dans des parcelles classées en AOP viticole sur Annonay Rhône Agglo contre 2/3 à l'échelle des Rives du Rhône.
- En 2020, près du tiers des vignes plantées sur les Rives du Rhône le sont sur Annonay Rhône Agglo.
- Ce fort développement de la vigne nécessitera d'être vigilant quant à son impact sur la biodiversité, les espaces naturels, mais aussi le maintien d'une agriculture diversifiée (le prix du terrain de vignes est plus élevé que celui pour d'autres cultures ce qui peut amener une forte concurrence au détriment du maintien d'autres types de cultures).

POUR LES CULTURES SOUS SERRE, LE MARAÎCHAGE ET L'HORTICULTURE

- Contrairement à ce que l'on observe à l'échelle des Rives du Rhône, ce type de culture a toujours progressé sur Annonay Rhône Agglo à un rythme de plus en plus important d'année en année.
- Toutefois, ce type de culture est peu représenté sur Annonay Rhône Agglo (seules 4,2 % des surfaces totales existantes en 2020 à l'échelle des Rives du Rhône).

CHAPITRE

4



**ÉVOLUTION
DES ESPACES
NATURELS
ET FORESTIERS**

Code nomenclature BD OccSol	Correspondance dans l'analyse
3xx	Espaces forestiers
4xx	Espaces naturels (dont surfaces en eau)

SURFACES EN HA

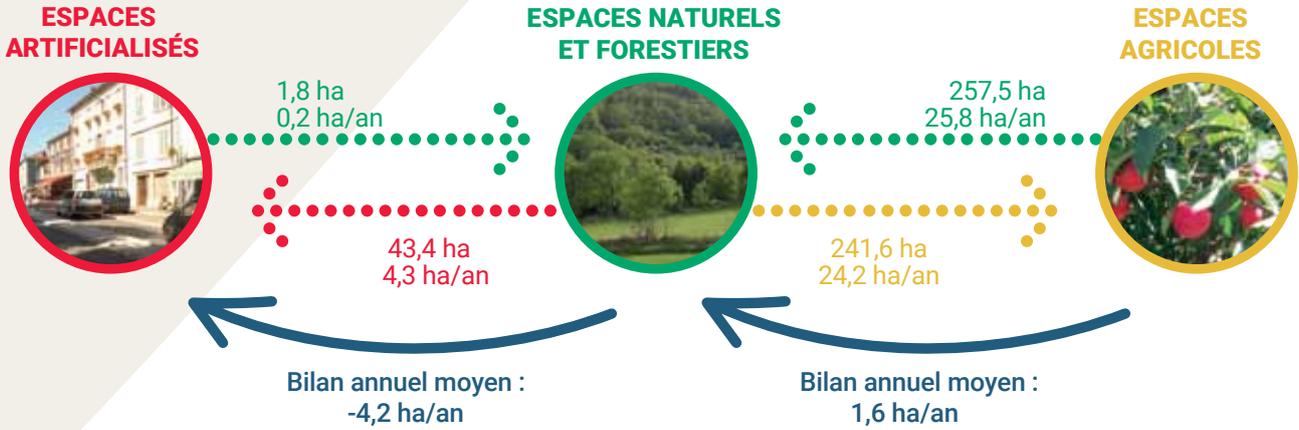
	Forêt (3xx)	Naturel (4xx)	Forestier et naturel (3xx, 4xx)
1990	13 808,26	1 316,2	15 124,46
2000	13 558,3	1 540,61	15 098,91
2009	13 556,99	1 540,35	15 097,34
2015	13 531,38	1 516,08	15 047,46
2020	13 478,35	1 503,98	14 982,33

ÉVOLUTION MOYENNE EN HA PAR AN

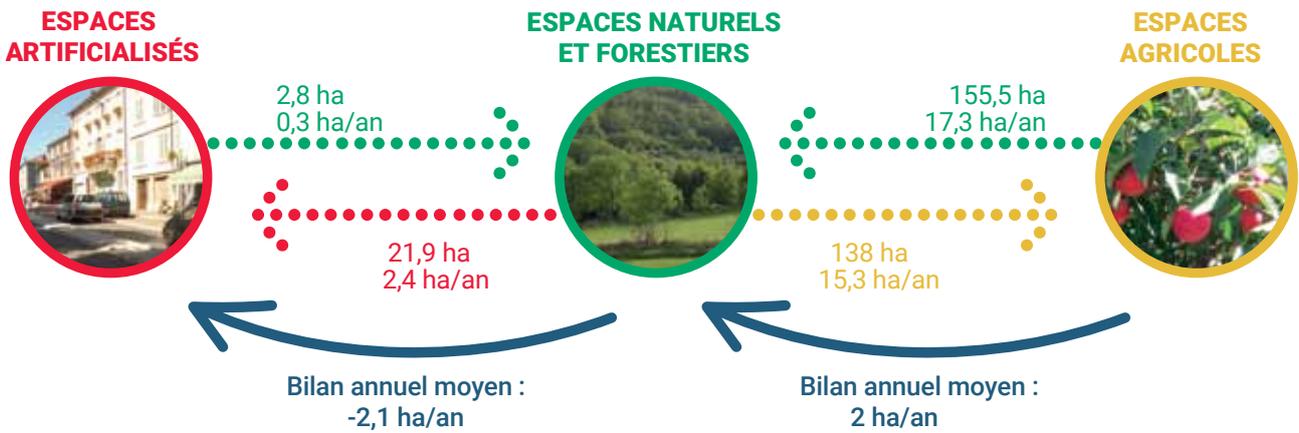
	Forêt (3xx)	Naturel (4xx)	Forestier et naturel (3xx, 4xx)
1990-2000	-25,0	22,4	-2,6
2000-2009	-0,1	0,0	-0,2
2009-2015	-4,3	-4,0	-8,3
2015-2020	-10,6	-2,4	-13,0
1990-2020	-11,0	6,3	-4,7
2009-2020	-7,1	-3,3	-10,5

ÉVOLUTION DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS SUR LES RIVES DU RHÔNE

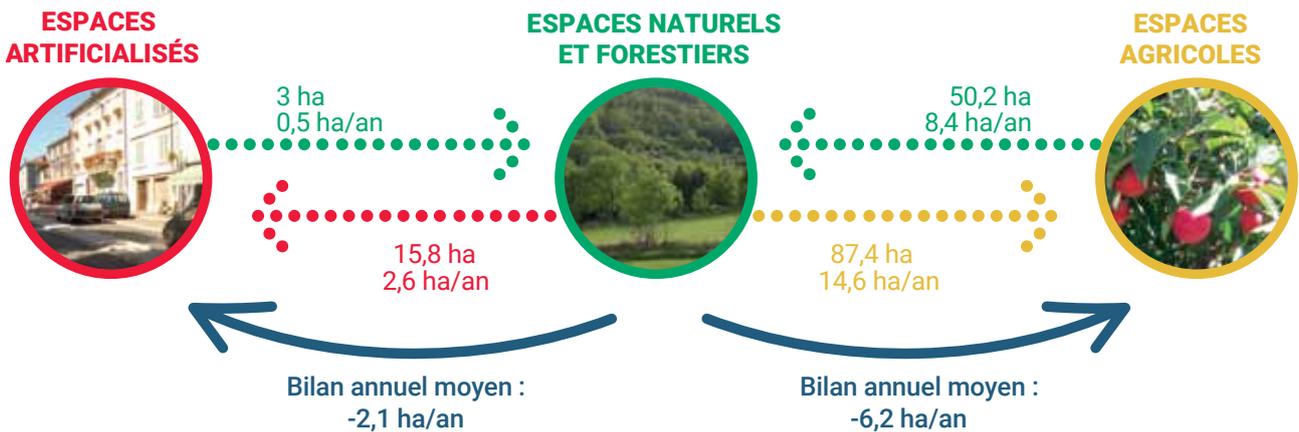
ENTRE 1990 ET 2000



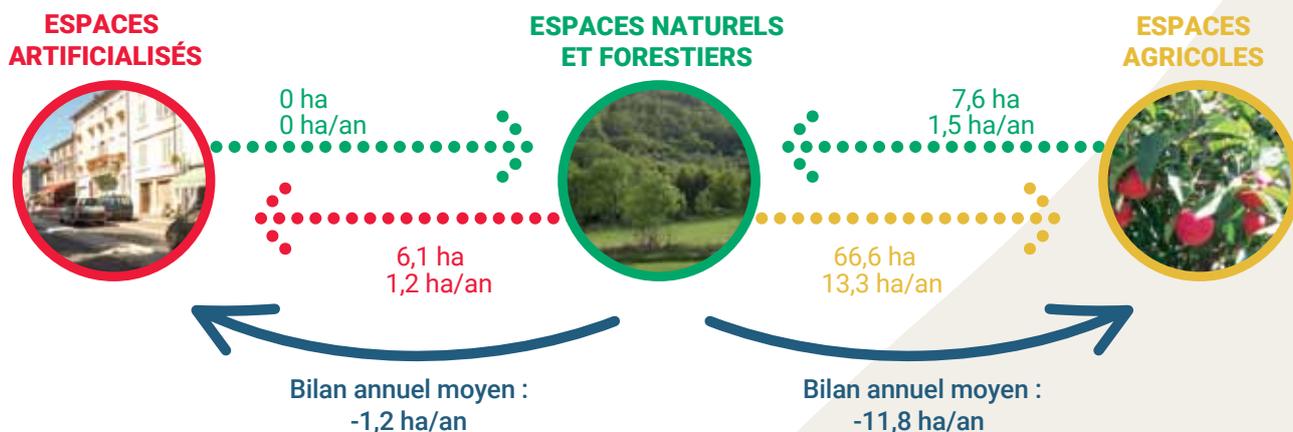
ENTRE 2000 ET 2009



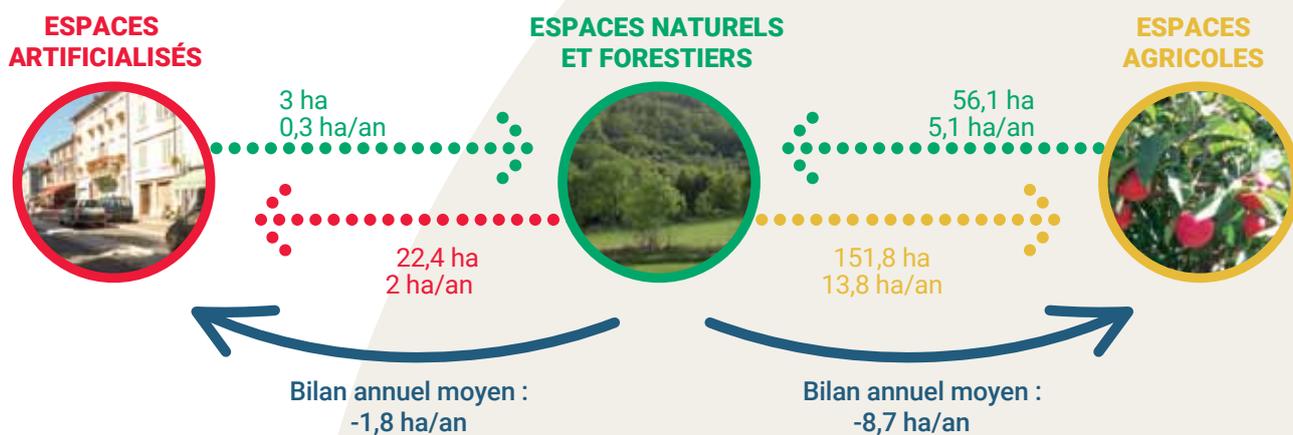
ENTRE 2009 ET 2015



ENTRE 2015 ET 2020



ENTRE 2009 ET 2020



LES GRANDES TENDANCES

POUR LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

- La forêt et les espaces naturels ont toujours été en régression sur Annonay Rhône Agglo contrairement à ce que l'on a pu observer à l'échelle des Rives du Rhône où la forêt progressait jusqu'en 2009.
- A noter que si cette tendance à la baisse s'observe sur l'ensemble des secteurs définis au Scot entre 2015 et 2020, la forêt et les espaces naturels ont progressé à certaines périodes sur une partie des secteurs.
- Avant 2009, la régression de la forêt et des espaces naturels se faisait essentiellement au détriment des espaces artificialisés. Depuis 2009, leur régression se fait plutôt au profit des espaces agricoles, tendance qui semble s'accélérer ces dernières années.

ANNEXE

NOMENCLATURE UTILISÉE DANS LA BD OCCSOL

Code 1	NIVEAU 1 (GRANDS ESPACES)	Code 2	NIVEAU 2 (PRINCIPAUX ENSEMBLES) 17 CLASSES	Code 3	NIVEAU 3 (UNITÉS SPÉCIFIQUES) 52 CLASSES
1	ESPACE URBAIN	1,1	Zones urbaines denses ou centrales à vocation mixte	1.1.1	Tissu urbain dense de centre-ville
				1.1.2	Tissu urbain contigu, centre-bourg
		1,2	Zones d'habitat dominant	1.2.1	Tissu pavillonnaire groupé
				1.2.2	Tissu urbain discontinu
				1.2.3	Habitat isolé
				1.2.4	Cités ouvrières
				1.2.5	Grands ensembles collectifs
		1,3	Réseaux et équipements de transport	1.3.1	Réseaux de communication routière
				1.3.2	Réseaux de communication ferroviaire
				1.3.3	Aérodrome
				1.3.4	Aires de stationnement
		1,4	Grandes emprises : Emprises d'activités industrielle, artisanale et commerciale	1.4.1	Emprises à dominante industrielles
				1.4.2	Espaces à vocation artisanale et zones d'activités
				1.4.3	Espaces à vocation commerciales
				1.4.4	Espaces à vocation d'activités tertiaire dominante
				1.4.5	Infrastructures portuaires et fluviales
1.4.6	Exploitations agricoles				
1.4.7	Installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaines				
1,5	Bâti public	1.5.1	Emprises scolaires		
		1.5.2	Emprises hospitalières		
		1.5.3	Autres emprises publiques		
1,6	Zones de loisirs, parcs urbains et équipements sportifs	1.6.1	Espaces verts urbains et péri-urbains		
		1.6.2	Équipements sportifs et de loisirs		
		1.6.3	Campings / caravaning / Aire d'accueil des gens du voyage		
		1.6.4	Cimetières		
1,7	Carrières / Décharges / Chantiers	1.7.1	Extraction de matériaux		
		1.7.2	Décharges		
		1.7.3	Chantiers		
1,8	Espace urbain de transition	1.8.1	Autres espaces urbains artificialisés		
2	ESPACE AGRICOLE	2,1	Cultures annuelles	2.1.1	Terres labourées
				2.1.2	Terres labourées irriguées
		2,2	Cultures permanentes	2.2.1	Verger et petits fruits (traditionnel et intensif)
				2.2.2	Vigne
				2.2.3	Culture sous serres et maraîchage, horticulture
				2.2.4	Pépinière
				2.2.5	Surface en herbe à caractère agricole
		2,3	Mosaïques agricoles et friches	2.3.1	Mosaïque agricole
2.3.2	Espaces ruraux non exploités				
3	ESPACE FORESTIER	3,1	Boisements naturels	3.1.1	Forêts à feuillus dominants
				3.1.2	Forêt à conifères dominants
				3.1.3	Forêt mixte
				3.1.4	Espace forestier en mutation, coupe forestière
				3.1.5	Boisements humides
		3,2	Boisements artificiels	3.2.1	Haies, boisements linéaires (hors ripisylves) comprenant au minimum deux houppiers
				3.2.2	Peupleraies
				3.2.3	Résineux alignés
		3.2.4	Autres boisements artificiels		
4	ESPACE NATUREL NON BOISÉ	4,1	Végétation arbustive ou herbacée	4.1.1	Landes, faciès d'embroussaillage, végétation herbacée xérophile
		4,2	Espaces libres	4.2.1	Sols nus, roches nues
		4,3	Zones palustres	4.3.1	Zones palustres
		4,4	Surfaces en eau	4.4.1	Plan d'eau
				4.4.2	Cours d'eau

COMPOSITION DE LA CLASSE

Quartiers de centre-ville ancien, espace urbain dense (habitats, bureaux, commerces)
Tissu urbain continu / quartiers d'habitations, faubourgs urbains / centre de bourgs et villages / habitat linéaire
Lotissement, ZAC habitat, habitat pavillonnaire groupé
Pavillonnaire non lotis, habitat rural lâche
Habitat isolé / mitage
Ensembles d'habitat ouvrier
Ensemble d'habitat collectif discontinu et dépendances (parking, espaces verts associés)
Infrastructures routières surfaciques
Infrastructures ferroviaires surfaciques, gares et quais
Emprise complète de l'aérodrome (pistes, hangars, parking...)
Parking, Gares routières
Zones d'activités industrielles et espaces associés
Grandes emprises d'activités mixtes (y compris dans le tissu urbain)
Centres commerciaux / Hypermarchés/ Stations services
Immeubles de bureau, parcs tertiaires
Ports, haltes fluviales (quais, bassins, barrages...)
Hangars agricoles, corps de ferme, chenils d'animaux
Centrales hydrauliques, centrales nucléaires, champs d'éoliennes, centrales thermiques, chaufferies urbaines, centre de traitement des OM
Enseignement primaire, secondaire, supérieur, autre
Hôpitaux, cliniques
Mairies, marchés couverts, lieux de culte, grands équipements culturels (médiathèque, cinémas), services techniques, cités administratives, casernes, commissariats, casernes, prison
Jardins familiaux, parcs urbains
Parcs de loisirs, centres équestres, stades, équipements sportifs (piscine...), golf, terrains couverts, baignades, stades, installations sportives couvertes,
Carrières, gravières, sablières
Décharges publiques, centres de tri
Autres cas non traités (Friches urbaines, terrains vagues), ruines, vestiges
Cultures annuelles
Cultures annuelles irriguées
Vergers, pépinières
Vignobles
Maraîchage, horticulture
Pépinières d'arbres et de plantes d'ornement
Prairie temporaires / permanentes / bandes enherbées Formations herbacées humides, xérophiles, mésophiles Pelouses sèches - Pâturages / Prairies - Landes au sein de l'espace agricole
Petit parcellaire complexe
Éléments interstitiels des landes non arborées en zones agricoles, friches agricoles, carrières abandonnées, terrains de manoeuvre, vergers abandonnés, piste de motocross privée
Sylvofaciès, boisement en évolution, ourlets forestiers, fourrées, clairières, lisières, ripisylves
Végétation herbacée et clairsemée sur sol pauvre, petits ligneux (callune, genêt), pelouses calcicoles, steppes, végétation de pente, espaces de transition entre boisements et milieux ouverts.
Roselières, mégaphorbiaies, marais, tourbières
Etangs, lacs, mares, bassin de rétention, toutes étendues d'eau
Cours d'eau naturels et artificiels, canaux



SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE

Espace Saint-Germain, bâtiment L'Orion

30, Avenue Général Leclerc

38200 VIENNE



T. 04 74 48 64 71 / contact@scot-rivesdurhone.com



scot-rivesdurhone.com